



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

Procès-verbal (PV) de la séance du 26 mai 2011 à 20h15, Grande Salle de Belmont

Présidence : Mme Helene Pinto
Secrétaire du conseil communal : Mme Isabelle Gaillard

42 membres présents à l'appel
+ un membre arrivé en cours de séance.

Excusé-e-s : MM. Ph. Bugnon, Ph. Fardel, M.-E. Favre, Ph. Favre, A. Genaine, L. Gilliéron, D. Kupper, J.-M. Mayor, M. Ostertag, J.-M. Pasche, Mme C. Reigner, MM. W. Treppe, P. Winkler, Mme A. Zoia

Absent-e-s : M. J. Davalle, C. Novelli,

Le quorum est atteint

ORDRE DU JOUR

1. Acceptation du procès-verbal du 3 mars 2011
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de la Municipalité
4. Communications de la Commission consultative des affaires régionales (CCAR)
5. Préavis no 05/2011
Demande de crédit extrabudgétaire pour des travaux d'entretien routier
6. Préavis no 06/2011
Route du Burenos – entrée zone densifiée
7. Préavis no 07/2011
Temple St-Martin : demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée
8. Divers et propositions individuelles

Points de l'ordre du jour

1. Procès-verbal du 3 mars 2011

Deux correctifs de minime importance sont apportés (cf addendum annexé)

Le PV est adopté après modifications à la majorité (3 abstentions)

2. Communications du bureau

Démission du conseiller Dominique-Emmanuel Graul. Lecture de son courrier.

Le prochain suppléant sur la liste est M. Demosthène Kokkalis qui sera assermenté lors de notre séance du 30 juin 2011.

Discussion lors du dernier conseil concernant la Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Faisant suite aux différentes discussions lors du dernier conseil du 3 mars 2011, et comme annoncé lors de ce dernier, le bureau s'est réuni afin de discuter des différents points évoqués. S'appuyant sur la lettre du 16 mars, envoyée par la Municipalité à tous les conseiller-è-s, il ne juge pas opportun de prendre d'autres mesures à ce stade.

Cependant, il espère vivement que la nouvelle CCU, issue du nouveau conseil, fera preuve de diligence au suivi de notre règlement d'une part et s'engagera d'autre part à une bonne collaboration au sein de la commission et avec la commune.

Le bureau restera bien entendu à leur entière disposition en cas de divergences. Nous n'avons aucun doute que le travail du conseil puisse se faire dans un climat de confiance et de manière constructive.

Elections communales 2011 (13 mars 2011)

Soulignant les résultats des élections communales du 13 mars, la présidente tient à remercier toutes et tous pour leur engagement.

« Merci au bureau, au vice-président, à la secrétaire municipale ainsi qu'à la secrétaire du conseil, Mme Isabelle Gaillard. Félicitations à celles et ceux qui sont fraîchement réélus pour la nouvelle législature de 5 ans, sans oublier les membres de la Municipalité ainsi que « notre » Syndic Gustave Muheim ».

Votations cantonales du 15 mai 2011

Présentation des résultats par la présidente : ces résultats sont accessibles en détail sur Internet : www.vd.ch.

Participation de la présidente à différentes assemblées générales :

- L'association d'entraide familiale de Pully Paudex, Belmont, du 24 mars à Pully
- Lausanne région du 5 mai à Malley,
- Belmont soutient Kéra Douré du 16 mai 2011 à Belmont
- Promotion Pully Paudex Belmont-sur-Lausanne office du Tourisme PPPB du 24 mai 2011, à Pully.

86e Régionale des musiques de Lavaux à Belmont-sur-Lausanne

Brève allocution de la présidente :

«Belmont a vécu 4 jours de fête aux rythmes des fanfares et des tambours.

Une fête magnifique pour les couleurs de notre village. Et ce succès est avant tout, et on ne le soulignera jamais assez, une réussite humaine.

OUI, de nombreux bénévoles ont donné de leur temps, de leurs sueurs et surtout de leur cœur.

Bravo à toutes et à tous, qui avez su démontrer que Belmont est un lieu de vie et de chaleur, où, quel que soit son niveau social, intellectuel ou sa personnalité, il est possible de participer au développement de sa commune.

Au nom du conseil communal, je tiens à féliciter :

- Les organisateurs et tout particulièrement M.Claudy Moret
- Les sociétés locales qui ont contribué à cet événement
- Le personnel communal, notre Municipalité et le Syndic
- Les bénévoles de Belmont et d'ailleurs
- La protection civile
- Et tous celles et ceux que j'aurais oubliés»

3. Communications de la Municipalité

(Voir cf annexe)

4. Communications de la CCAR

M. J.-Ch. Bartolacelli et **M. C. Stutz** ont assisté à l'assemblée générale de Lausanne Région qui s'est tenue le 5 mai 2011 au C.I.G.M. (Centre intercommunal de glace de Malley).

M. Piguët Directeur, présente le C.I.G.M., passé, présent et futur ainsi que les manifestations qui s'y déroulent durant toute l'année. M. Bartolacelli communique quelques dates que vous pouvez retrouver sur le site www.espacemalley.ch.

Il rappelle que chaque conseiller-è-s est invité à participer à une de ces séances qui se déroulent deux fois par année.

Il remercie M. Muheim, président de Lausanne Région.

5. Préavis no 05/2011 - Demande de crédit extrabudgétaire pour des travaux d'entretien routier

- **M. Ph. Dumoulin**, président de la Commission technique fait lecture du rapport
- **M. M. Henchoz**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-Cl. Favre demande quel est le montant mis au budget 2011.

M. M. Henchoz répond que le montant s'élève à CHF 136'500.-- et qu'il est mentionné sur la première page du rapport.

Vote : Ce préavis est accepté à l'unanimité

6. Préavis no 06/2011 - Route de Burenos – entrée zone densifiée

- **Mme S. Oguey-Araymon**, présidente de la Commission technique fait lecture du rapport
- **Mme C. Juillerat**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. J.-P. Chapalay fait savoir qu'il n'est pas favorable aux ralentisseurs par surélévation de la chaussée (pas agréables pour les occupants et les véhicules, sauf gros véhicules).

Dans un premier temps, au Burenos, la vitesse restera à 50 km/h et l'effet recherché ne sera peut-être atteint qu'après un passage à 30 km/h de tout le secteur.

A l'heure actuelle, des infractions à la vitesse sont constatées (Chatruffe zone 30 km/h) avec franchissement de la ligne blanche continue, même à l'approche d'un ralentisseur.

Le rapport de la commission technique mentionne que la pose d'un radar fixe n'est pas rentable. Le but d'un tel radar est d'assurer la sécurité par le respect de la signalisation (vitesse et ligne blanche).

Il demande l'étude de la pose de radars fixes sur le territoire de la commune avec la police « Sécurité Est Lausannois ». De même, il propose un tous ménages rappelant les règles de circulation si la situation ne s'améliore pas.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (2 avis contraire, 4 abstentions)

7. Préavis no 07/2011- Temple St-Martin : demande de crédit pour le changement des radiateurs et d'un crédit extrabudgétaire pour l'installation d'une ouverture programmée

- **M. R. Sommer**, membre de la Commission technique fait lecture du rapport
- **Mme L. Boujon**, membre de la Commission des finances fait lecture du rapport

La présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. R. Uldry s'étonne que la Municipalité n'ait pas étudié d'autres solutions que celle électrique, comme une solution hydraulique par exemple et redoute que d'ici à 10 ans le Conseil reviendra sur ce problème de chauffage.

Mme C. Schiesser explique que lors de l'élaboration du préavis, des recherches ont été effectuées dans les archives : la possibilité de coupler un chauffage à un bâtiment qui devait se construire est tombée à l'eau (construction refusée par le Conseil communal) ; lors de la rénovation de la Grande Salle, le raccordement du Temple à la centrale de chauffe a été envisagé, mais ce projet a été abandonné pour une raison de coût et de possibilité de construction. Tous les temples de notre région étant chauffés à l'électricité, d'autres solutions n'ont pas été envisagées. Deux variantes ont été étudiées : 1) des radiateurs sous les bancs, 2) aux luminaires (ce qui nécessiterait de les changer).

M. R. Uldry insiste sur la possibilité d'un chauffage au sol hydraulique, car la solution soumise est à court terme au risque de reparler de ce chauffage dans 10 ou 15 ans.

M. G. Muheim ajoute que la question est très technique et que ce préavis avait déjà été bien étudié et réfléchi dans le cadre de l'installation de la centrale de chauffe dans la Grande Salle, qui alimente aussi l'Auberge et la maison Pasche.

Le Temple est classé (accrochage aux murs interdit), le sol posant d'autres contraintes, et une soufflerie (plus moderne) contraindrait à placer une centrale pour laquelle aucun emplacement n'est prévu (en plus pas esthétique).

Peut-être que d'autres solutions apparaîtront d'ici à 10 ou 15 ans. D'ici là, les relevés de factures seront contrôlés, comme demandé par la Commission technique.

Vote : Ce préavis (en deux votes séparés) est accepté à la majorité (3 abstentions pour le point 1 et 1 abstention pour le point 2).

8. Divers et propositions individuelles

M. Ph. Jan a été interpellé par des habitants qui se demandent comment la Municipalité peut accepter certaines mises à l'enquête, qui, à leurs yeux, paraissent inadmissibles, en l'occurrence la mise à l'enquête d'un immeuble de 6 appartements au ch. du Courtillet 1.

M. Ph. Jan fait passer deux photos et une bouteille de vin rouge « Belmonoir » afin de démontrer l'impact visuel qu'un tel bâtiment aura sur la silhouette de notre commune.

On peut en effet constater la hauteur des futures constructions grâce aux gabarits dont la Municipalité a demandé l'installation, visibles sur la photo et dessiné sur l'étiquette de la bouteille.

Depuis la plateforme de la place de jeux, seule la pointe du clocher sera visible. Il suggère à l'assemblée d'aller se rendre compte sur place du projet de construction. Il tient à disposition une pétition, qui fait office d'opposition, afin que les conseiller-è-s qui le souhaitent puisse la signer.

M. Jan insiste sur le fait que grâce aux oppositions, la Municipalité dispose d'un appui populaire qui pourrait permettre d'éviter quelques erreurs, afin que le paysage ne soit pas défiguré.

M. G. Muheim remercie et félicite M. Jan, citoyen, qui a rappelé les règles du jeu. Un propriétaire met un objet à l'enquête publique. Selon la loi la Municipalité ne peut se prononcer qu'à l'issue de l'enquête publique et pas avant.

Les droits de l'individu et de propriété existent; cela ne veut pas dire que la Municipalité doit tout accepter. Cette dernière s'est rendue sur place pour se faire son appréciation et en fera part au promoteur et aux opposants à l'issue de l'enquête publique.

M. G. Muheim souhaite répondre à M. Chapalay au sujet du préavis 05/2011. M. Chapalay a proposé des mesures relevant plutôt de la police que des mesures techniques de construction, il n'a donc pas voulu intervenir avant pour ne pas fausser le débat.

L'installation de radars fixes est une proposition déjà discutée (il y a env. deux ans au sein du comité de police). L'association est créée et doit être ratifiée par le Conseil d'Etat ce qui ne saurait tarder. Elle va commencer ses travaux de mise en place des institutions.

Nous avons renoncé depuis 4 ans à des acquisitions particulières au sens de la police de Pully, que nous aurions cofinancé, pour ne pas imposer des systèmes à l'une ou l'autre des communes.

Le radar n'est pas fait pour gagner de l'argent (M. Muheim rejoint M. Chapalay sur ce point). Les ralentisseurs à l'entrée de la commune ayant coûté CHF 100'000.--, leur coût est partiellement compensé par ceux qui ne les respectent pas (radar vitesse), soulageant ainsi la bourse communale.

La réflexion de la pose de radars fixes aux endroits clefs se fera au travers de l'association de police à laquelle participeront 4 délégués de notre commune.

Le tous ménage, pour être efficace, devrait être envoyé à très large échelle, car, bien que les amendes d'ordre soient anonymes, les contrevenants ne viennent pas forcément de Belmont. Celui-ci peut être envisagé dans le cadre de la Passade.

M. G. Muheim remercie la Commission technique d'avoir relevé le problème des travaux autoroutier à partir de 2015. En effet, Belmont va vivre quelques années difficiles et toutes les mesures qui auront été mises en place amélioreront la sécurité des piétons.

M. P. Girard souhaite surenchérir sur les propos de M. Jan, outre l'aspect visuel du site qui est désastreux pour la commune, certains calculs sur l'effet du trafic montrent que le nouveau projet générerait des mouvements de 90 véhicules supplémentaires sur le chemin de la Cure et d'autres chemins. Ce n'est qu'un avant-goût de ce qui attend Belmont dans les prochaines années.

Mme S. Oguey-Araymon désire revenir sur l'intervention de M. Jan, en précisant qu'il y a deux articles dans le règlement qui évoquent l'embellissement d'un lieu. Elle demande si la Municipalité ne pourrait pas se baser sur ces arguments pour s'opposer à ce projet.

M. G. Muheim relève qu'il s'agit de la notion d'intégration dans l'environnement. La zone concernée est soumise à un plan spécial « le plan du Bourg », cœur historique du village. Dans ce cas, la Municipalité peut en effet intervenir, mais doit le faire avec beaucoup de précautions, car le Tribunal fédéral a peu souvent suivi les autorités dans ce genre de procédure, ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas l'utiliser par peur de perdre au niveau supérieur.

Si la Municipalité venait à utiliser cet article-là pour contrôle de dossier (à défaut d'autres clauses), elle relève qu'il ne s'appliquerait que pour des motifs majeurs de protection des sites de paysages et dans des zones très spécifiques. Le fait qu'un bâtiment bouche la vue n'est pas suffisant.

Mme S. Oguey-Araymon demande si cet article, mentionné à deux endroits dans le règlement, concerne la zone villas.

M. G. Muheim répond que cette notion est mentionnée dans la zone villa, mais qu'elle n'intègre pas la notion de droit à la vue. Il ne faut pas confondre « ...cet article permet à la Municipalité de dire que cela ne s'intègre pas dans l'environnement » en tant que notion d'intérêt personnel et la notion d'intérêt d'aménagement public. Le plan du Bourg est un intérêt public.

Les habitants confondent ce qui est d'intérêt personnel avec l'intérêt d'aménagement. Or, l'article dans la zone villa est quasiment inapplicable : toutes les communes qui l'ont utilisé ont perdu tous les recours en la matière lorsque l'enjeu portait d'un intérêt personnel et non public.

Autre exemple : bien qu'il existe un article concernant les couleurs des bâtiments, un jugement du Tribunal Fédéral a débouté une commune, indiquant que le choix de la couleur d'un bâtiment relève du droit privé.

M. Ph. Jan précise qu'un trou de 6 m de profondeur sera creusé afin de créer 26 places de parcs pour ces appartements. De plus, l'expertise géotechnique serait lacunaire et aucun sondage n'a été effectué. Il soulève les inquiétudes en terme de fissures sur les constructions alentours si les machines rencontrent des couches de molasse.

M. Jan propose aux conseiller-è-s de s'ajouter à la liste des 230 signataires à l'opposition. Le soutien populaire massif pourra jouer un rôle important.

M. L. Ciompi a une certaine perplexité par rapport à cette affaire. Belmont se trouve à 5 km d'une grande ville, dans l'arc lémanique où la pression démographique sera extrême cette prochaine décennie. Il souhaite connaître l'avis de la Municipalité ou du préposé à ce dicastère sur les possibilités de préserver le caractère villageois et ainsi vouloir freiner le développement immobilier de cette façon.

M. G. Muheim : rappelle l'envoi du courrier concernant l'aménagement du territoire avec la révision du plan de zone. Il souligne que certains endroits sont préservés parce qu'ils relèvent d'un intérêt collectif supérieur (cœur de Lutry, de Pully et pourquoi pas de Belmont). La Municipalité tiendra compte de l'opposition.

Depuis trois ans, la Municipalité observe ce qui se fait ailleurs et ne souhaite pas une densification en hauteur mais à l'étalement. C'est une meilleure utilisation de l'espace déjà légalisé qui permet de faire face à l'obligation de densification réglementaire pour le propriétaire.

La révision du Plan Directeur Communal (PDC) doit être entreprise tous les 10 à 15 ans, le dernier date de 1999. Une fois que le plan de zone aura été ratifié, nous passerons à la phase suivante, qui sera une réflexion commune, par le biais d'un groupe de travail avec cette nouvelle donnée, la densification.

M. G. Muheim rappelle la discussion soulevée par la construction des bâtiments de Burenos-Malavaux et relève les discussions positives avec les promoteurs qui ont respecté les demandes émanant des voisins, consistant à éloigner les immeubles au maximum de ceux existants et de construire le plus bas possible dans le terrain.

Nous devons trouver des solutions qui préservent un maximum la qualité de vie, la réflexion sur les besoins d'accueil de demain (PDC), à partir de 2013-2014. La réponse appartient aussi aux gens d'ici.

Le Plan Directeur cantonal n'oblige pas à tout bétonner.


M. Girard souligne que le Plan Directeur cantonal est conçu de manière à ce qu'il y ait des réserves très importantes de constructions dans d'autres communes que Belmont et que notre commune n'est pas du tout contrainte de densifier à fond comme le canton l'est. Ce n'est pas une répartition au pro-rata.

M. Moret prend la parole concernant la Régionale des musiques (Giron) pour remercier les autorités, la société de Développement ainsi que toutes les sociétés de Belmont qui se sont impliquées, pour réaliser cette manifestation, mais plus particulièrement le public venu nombreux.

La prochaine séance est fixée au 30 juin 2011 à 18h30 au Refuge des Bas-Monts

La séance est levée à 21h55

Belmont, le 14 mai 2011

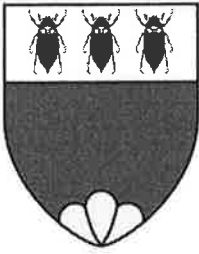
Helene Pinto

Présidente



Isabelle Gaillard

Secrétaire

L'ordre du jour, les rapports des commissions et les diverses communications sont conservés dans un dossier ad hoc



**Commune de Belmont-sur-Lausanne
Municipalité**

**COMMUNICATIONS
au Conseil communal, séance du 26 mai 2011**

Gustave Muheim

Répartition des dicastères 2011 - 2016

Le départ en retraite politique de notre ami Gilbert Moser provoque inmanquablement une redistribution des cartes au sein de la Municipalité. Mais comme le corps électoral a décidé de ne pas changer « une équipe qui gagne », nous avons décidé d'en faire de même avec nos dicastères.

Notre futur collègue Daniel Delaplace reprendra de mon dicastère le pilotage des 3 P (Police – Pompiers – Protection civile). Il conservera les vignes, bâtiments et domaines en mains de Gilbert Moser. Quant à votre serviteur, il se « frottera » aux finances, gérées depuis de lustres par des pros, que j'espère avoir bien observés. A vous de juger « sur pièce », le moment venu.

Mmes Dupertuis, Schiesser et M. Michelet continueront à exceller dans leurs dicastères respectifs, et je les en remercie.

Police

Vous l'aurez appris par les médias, l'association intercommunale « sécurité est lausannois » est « sur les rails », depuis son adoption par l'ensemble de nos quatre communes.

Si la Municipalité a choisi son futur délégué au Comité directeur, en la personne de M. Delaplace, le nouveau Conseil communal devra élire les siens lors de sa séance de la rentrée politique, soit le 25 août prochain.

Sur le front des interventions, le printemps a « stimulé », dans le mauvais sens du terme, les ardeurs de quelques automobilistes et motocyclistes, sur nos chemins limités à 30 km/h. Au chemin de Villars, les chicanes ont été complétées par la « repose » des coussins berlinois, soit des éléments ralentisseurs verticaux. Quant aux balises, soit les piquets plantés en bordure de trottoir à la route du Signal, ils semblent répondre à l'objectif de refréner les amateurs de vitesses. Le contrôle radar qui vient de se dérouler nous en dira bientôt plus.

Sinon, notre village passe ce printemps dans une relative sérénité, tant sur le front des interventions policières que météorologiques. Ma collègue Madame Dupertuis vous en dira plus, s'agissant du front festif. Je tiens ici à la remercier, ainsi que son comité de la Société de développement, pour le très beau Marché villageois qu'ils nous ont offert dans le cadre de la Régionale des musiques de Lavaux.

Convention entre les communes de l'arrondissement scolaire secondaire de Pully-Lavaux

En date du 11 mai 2011, les communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Lutry, Paudex, Pully, Riex, Villette et la nôtre ont signé la mise à jour de la convention de 1986. Nous sommes dès lors préparés à l'entrée en vigueur du processus HarmoS, prévue en 2015. Dans les faits, les 5ème et 6ème rejoindront le cycle primaire, et elles devront former un tout avec les 3ème et 4ème primaires, que nous hébergeons à Belmont. Pour information, HarmoS ayant obtenu l'accord de la majorité des cantons, son entrée en vigueur est indépendante du résultat des conditions de la future loi scolaire, actuellement en discussion au Grand Conseil, et qui devrait déboucher sur un vote populaire cet automne. L'extension de notre Collège est donc parfaitement pertinente. La convention précitée tient compte de tous ces éléments.

Elections des Conseils communaux au système proportionnel

Le Grand Conseil vient de décider, à une courte majorité, que les communes de plus de 3'000 habitants devront élire leur Conseil communal au système proportionnel et non plus majoritaire. Cette décision étant constitutionnelle, le Souverain aura le dernier mot, probablement cet automne.

Vous êtes nombreux à m'avoir fait part de votre sentiment pour le moins mitigé, face à cette tentative de certains partis politiques de vouloir « tout contrôler ». Dans les villages, tels que le nôtre où la vie associative est riche, les partisans de l'entente communale sont clairs : si le débat doit devenir partisan, en fonction de mots d'ordres de l'étage politique supérieur, ils « laissent tomber ». Sachant que ce sont très souvent les mêmes personnes qui œuvrent bénévolement en faveur des citoyens, notre vie sociale risque d'en prendre un méchant coup.

L'Union et l'Association des communes vaudoises, farouchement opposées à cette modification constitutionnelle, feront certainement « campagne contre ». Il sera donc du devoir des communes directement impliquées (une quinzaine, dont la nôtre) de se profiler. La Municipalité réfléchit à la manière de vous questionner sur ce sujet, probablement en marge de votre prochaine séance aux Bas-Monts.

Gilbert Moser

Caisse Intercommunale de Pensions (CIP)

La performance globale brute de 9.53 % de l'exercice 2009 avait permis de remonter le taux de couverture de 67.92 % à 71.05 %. Ce dernier avait même continué de monter pour atteindre 72.23 % fin mai 2010. Malheureusement, la deuxième partie de 2010 a été moins bonne, la performance globale brute 2010 est de 2,77 %, ce qui permet d'avoir un taux de couverture de 70.11 %, soit légèrement au-dessus du minimum statutaire de 70 %.

Le surendettement de certains pays industrialisés, les mouvements révolutionnaires du Maghreb, la hausse des matières premières, tous ces éléments vont contribuer à augmenter l'attractivité de notre pays et de notre monnaie. De ce fait, l'avenir de la CIP peut être vu avec sérénité, mais avec une politique de placements encore plus prudente que par le passé.

Domaines et bâtiments

Extension collège 3ème étape

L'enquête publique s'est close sans remarque de tiers ni opposition, dans les délais légaux.

Dès lors, la Municipalité va délivrer le permis de construire. La mise en soumissions, les analyses de ces dernières et l'adjudication, sous réserve de votre accord, se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2011. Un préavis de demande de crédit vous sera soumis début 2012. Les travaux pourraient débuter à la fin du premier semestre 2012 et se terminer été 2014.

Bâtiment de l'Auberge communale

Un bureau d'architecte a été mandaté afin de faire un rapport d'étude de faisabilité. Ce dernier a été reçu le 18 avril. Un préavis de demande d'un crédit d'étude pour la rénovation sera présenté aux commissions le 31 mai et soumis au Conseil dans sa séance du 30 juin 2011. Durée de l'étude, environ 6 mois. Un préavis de demande de crédit pour financer les travaux sera soumis au Conseil vers la fin 2011. Durée des travaux environ 6 mois. La réouverture de l'Auberge peut être envisagée en automne 2012.

Maison Pasche

Le bureau d'architecte a rendu son rapport sur la rénovation de l'immeuble. Cet avant-projet a été commenté à la commission de suivi en date du 3 mai 2011 et n'a provoqué aucune remarque. Au contraire, chacun a admis que ce projet propose un maximum dans le volume à disposition, soit :

	Partie habitations	partie grange
Rez-de-chaussée : pour personnes âgées ou à mobilité réduite	un appartement de 54 m ² avec : <ul style="list-style-type: none"> • une cuisine • une chambre • un salon • une salle de bains ainsi que la buanderie de 7 m ²	un appartement de 64 m ² avec : <ul style="list-style-type: none"> • une cuisine • une chambre • un salon • une salle de bains
1^{er} étage : pour jeunes	deux appartements de 45 m ² avec chacun : <ul style="list-style-type: none"> • une cuisine • un salon • une mezzanine • une salle douches-W.C. anciennes façades sauvegardées	deux appartements de 45 et 49 m ² avec chacun : <ul style="list-style-type: none"> • une cuisine • un salon • une mezzanine • une salle douches-W.C. toiture rehaussée, même niveau que la partie habitations

Des tractations sont en cours avec le propriétaire voisin afin de finaliser l'étude et un préavis de demande de crédit pour financer la rénovation sera proposé au Conseil prochainement.

Refuge forestier de Malatête

Le tout ménage adressé aux habitants et aux entreprises a été bien accueilli. Le but est atteint : le financement est assuré et le confort amélioré puisqu'on nous offre des éléments que nous avons supprimés par soucis d'économies, par exemple le carrelage.

Un tout grand merci aux nombreux parrains !

Chantal Dupertuis

Ecoles

La rentrée scolaire du 22 août 2011 verra l'arrivée de 40 enfants au cycle enfantine. Afin d'accueillir ces petits « Cancoires » nous devons ouvrir une nouvelle classe. Celle-ci sera située au 1er étage du bâtiment et l'actuelle enseignante déménagera dans la salle polyvalente qui, je vous le rappelle, est modulable.

De ce fait il reste une salle dédiée à l'école de musique, ainsi que la moitié de la salle polyvalente. Cette information nous confirme la nécessité de poursuivre l'étude d'extension du collège.

Sociétés locales

Société de musique « L'Avenir »

Du 19 au 22 mai, Belmont a vibré aux sons de la 86ème Régionale des musiques de Lavaux, organisée par la Société de musique « L'Avenir ». En préparation depuis presque 2 ans, cette manifestation a occasionné quelques cheveux blancs à son Président Claudy Moret et à ses collaborateurs; mais quelle réussite !

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion d'y participer, voici quelques points à relever :

Jeudi soir tous les musiciens se sont retrouvés afin de mettre au point les morceaux d'ensemble qui ont été interprétés le dimanche.

- Vendredi après-midi les écoliers de Belmont ont assisté à un concert proposé par les écoles de musique de Belmont et de Pully, ainsi qu'à une initiation aux instruments présentée par les professeurs. Merci à la Direction des écoles primaires et secondaires ainsi qu'à l'EMP d'avoir permis ce moment musical.
- Vendredi soir les nouveaux habitants, forts nombreux, ont été accueillis pour un apéritif et un repas, mais sans partie oratoire, si ce n'est les salutations de Madame la Présidente du CC et du Syndic. Les enfants se sont divertis lors deux séances du Ciné-Club. Merci à son Président, Monsieur Volbert. La soirée s'est poursuivie aux sons de musique bavaroise.
- Samedi, journée essentiellement musicale avec le concours des solistes, un enregistrement de la « Boîte à musique », un concert de la « Clé des chants » et une production des « Romands de Pully » lors du marché villageois. La soirée Country a vu un nombre considérable d'amateurs de « Line Dance » se produire sur scène.
- Dimanche : plus de 250 musiciens se sont produits en concert à la salle de gym ainsi qu'au chemin des Grands Champs pour le concours de marche. Merci à tous ceux qui ont accueilli avec le sourire ce réveil en fanfare...
- Dans l'après-midi le cortège conduit par la fanfare de Pully, suivi des « officiels » essayant vainement de marcher au pas, était également composé de tous les élèves de Belmont et leurs enseignants. Merci à eux tous pour leur participation.
- La partie officielle et la distribution des prix se sont ensuite déroulées sous la cantine, avant qu'un énorme nuage, qui n'avait pas été invité durant ces quatre jours, décide de s'imposer et de nous rafraîchir...

Enfin pour conclure : Belmont a vécu quatre jours mémorables. La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont œuvré à cette réussite, soit : L'Avenir, tout le personnel communal, la PCI, le SDIS, la Police intercommunale, les samaritains, les membres de nombreuses sociétés locales, l'école ainsi que tous les bénévoles d'ici et d'ailleurs qui n'ont compté ni leur temps, ni leur force pour que cette fête soit inoubliable. Rendez-vous dans 7 ans ?

Société de développement

Samedi 20 mai le marché villageois, organisé dans le cadre de la 86ème Régionale des musiques de Lavaux, a accueilli sous un soleil radieux, plus de 50 exposants et un large public venu en famille. C'est avec plaisir que j'y ai rencontré bon nombre d'entre vous. Les échos recueillis à la fin de la manifestation étaient largement positifs.

Club des Aînés Arc-en-Ciel

Le 30 juin prochain l'Arc-en-Ciel fêtera ses 25 ans, c'est jeune pour des Aînés, dans cette Grande salle dès 15 heures avec spectacle, partie officielle et repas.

Philippe Michelet (Communications lues par M. Muheim)

Service des eaux

Les travaux sur le réservoir de la Métraude sont en voie de terminaison. La connexion sur la colonne d'EauService de Lausanne est opérationnelle. La rénovation du réservoir est terminée. Seuls quelques travaux de finition extérieurs sont encore à exécuter.

Cette sécurité d'approvisionnement nous permet de terminer les travaux à la station de pompage de la Mouette. Pour rappel il s'agit essentiellement de modifier les prises sur les conduites du pays d'Enhaut et du lac de Bret d'EauService Lausanne.

Route de la Louche

Les travaux ont débuté à la date prévue. Les excellentes conditions atmosphériques nous permettent de respecter le planning initial.

A ce jour, le mur de soutènement aval a été réalisé ainsi que la première étape du mur ancré jusqu'au chemin de Champ Preveire. Les travaux se poursuivent par la deuxième étape de réalisation du mur ancré ainsi que par les travaux des services dans le Chemin de Champ Preveire.

Dans le but de sécuriser le cheminement des piétons, ceux-ci sont détournés par le chemin des Gottes. A cet effet un cheminement reliant le chemin des Gottes, à la sortie de la forêt, au chemin de Chatruffe a été réalisé.

Pour l'instant nous n'avons pas rencontré de mauvaises surprises dans la réalisation des travaux spéciaux.

Catherine Schiesser

Police des constructions

Dans la droite ligne de la « Journée internationale contre le bruit » du 27 avril dernier, la Municipalité a décidé de lutter, elle aussi, contre les désagréments du bruit.

Dès lors, dans sa séance du même jour, elle a décidé que tous les nouveaux permis de construire comporteront un article supplémentaire dont la teneur est la suivante :

« Afin de garantir la tranquillité du voisinage, tous travaux générant des nuisances sonores doivent être effectués entre 07h00 et 12h00 et entre 13h00 et 18h00, ceci du lundi au vendredi, jours fériés exceptés. En dehors de cet horaire, ce type de travaux doit faire l'objet d'une autorisation délivrée par la Municipalité. Cette autorisation doit être présentée, en tout temps, à l'Autorité ou à son représentant lors de chaque demande. En cas de non-respect de cette condition, les contrevenants seront dénoncés à la Préfecture. »

Par souci de cohérence, les titulaires de permis déjà délivrés et dont les travaux sont en cours, ont été avisés par courrier que cette nouvelle obligation, quand bien même celle-ci leur avait été déjà communiquée lors de la séance d'ouverture de chantier et dûment reportée dans les notes de séance.

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. Chapalay s'intéresse à mieux comprendre de quels locaux disposerait l'association de police à Savigny et de la situation des bâtiments.

M. Delaplace rassure M. Chapalay en précisant que cette question a été posée au Cap. D-H Weber qui assure que l'utilisation de la plate forme de Savigny est au bon vouloir de la Municipalité de cette commune, et ne grevait en rien l'aspect financier de la nouvelle association.

M. Chapalay souhaite savoir où se trouve le bâtiment.

M. Muheim fourni la réponse en mentionnant que dans la nouvelle organisation de police, le poste de Savigny n'existera en principe plus.

M. Ciompi estime se trouver avec une accumulation de pouvoir policière et demande en quoi consiste le contrôle. Le Conseil intercommunal se réunit-il sur demande du Président ? Quels sont les buts à options ? ne laissent-ils pas la porte ouverte à une liberté de pouvoir ?

M. Delaplace explique qu'un but optionnel est une demande qu'une commune unique a demandé à l'association et qui en assumera seule la charge. Pour ce qui est des contrôles : le vecteur entre l'autorité politique et le terrain est beaucoup plus court en matière communale qu'en matière cantonale. Des nouvelles missions que la police de la nouvelle association se verra attribuer un 2e patron, celui de l'autorité judiciaire. Le contrôle sera démocratique et respectueux des préoccupations de la population.

M. Muheim explicite en précisant que le contrôle sera clairement augmenté, car l'état major répondra aux délégués de quatre municipalités. Il explique que le Président a l'obligation de convoquer le Conseil intercommunal ne serait-ce que pour demander le budget de fonctionnement. Si le président ou, sur demande de 5 membres, a/ont la possibilité de convoquer le Conseil intercommunal.

M. Kupper demande qui sera le rapporteur auprès du Conseil Communal de Belmont ?

M. Muheim il n'y aura pas de changement, la personne chargée de la police au sein de la Municipalité sera la déléguée et tiendra informé le Conseil Communal.

Vote : Ce préavis est accepté à la majorité (1 abstention)

7. Préavis no 02/2011 - Demande de crédit pour le réaménagement de la Louche 3^{ème} étape – tronçon intermédiaire

- **M. Marrel** Président de la Commission Technique fait lecture du rapport
- **Mme Boujon** membre de la Commission des Finances fait lecture du rapport

La Présidente ouvre la discussion sur le préavis

M. Novelli demande si la 1re partie est franchissable.

M. Treppe soulève dans le point 2 que le trottoir aura une largeur constante par une bordure haute, donc pas franchissable.

M. Michelet répond que s'il est constaté une vision non suffisante, la situation sera

qu'a transmises la Municipalité à la CCU sous le sceau du secret et de la confiance, s'agissant de certains aménagements et d'intentions générales d'aménagements.

L'art. 47 du règlement « en règle générale, la Municipalité informe la CCU de ses intentions et la consulte lors des différentes phases d'étude, etc. ... » Dans ce cadre particulier, la Municipalité ne peut plus l'appliquer.

Nommez la commission ! Pour les trois nouveaux élus, ce sera frustrant, car ils n'auront pas de contact avec la Municipalité.

M. Girard demande de ne pas prendre pour argent comptant les choses qui ont été dites. Il y a des éléments factuels, et le document qu'il a envoyé par mail que le Conseil Communal a reçu est tout à fait factuel. Il n'y a aucune affirmation gratuite. C'est uniquement des documents écrits.

M. Jan et Mme Zoia protestent et indiquent que les documents transmis par M. Girard sont « sélectionnés et hors contexte ».

M. Girard indique qu'il n'a pas la même lecture du règlement. Il ajoute à la définition de M. Le Syndic, les points suivants : Selon lui l'art. 47 est très clair. La CCU est chargée d'assurer la liaison entre le Conseil et la Municipalité sur toutes les questions relevant de l'urbanisme. Le « Conseil » a le droit, art. 59 d'initiative ainsi qu'à la Municipalité. Un membre de la CCU a le droit d'initiative.

« Si je suis intervenu au canton, il y a des choses qui m'ont été dites, qui ne correspondait pas à ce que je pensais, j'ai été chercher l'information au canton. Ce n'est pas en m'écartant ou en bâillonnant la CCU que les choses vont aller mieux. Si un débat doit venir, il doit être tranché par un juriste des affaires institutionnelles du canton. »

« Concernant le secret des commissions, la confédération a sorti une loi en 2002 qui est la loi sur la transparence. Et cette loi, donne le droit à tous citoyens, d'obtenir sans avoir à ce justifier, tout document officiel de toutes autorités. Et cette loi ensuite est devenue une loi cantonale en 2003. »

Vote de la motion d'ordre de M. Cavin

« que la nomination des membres manquants de la CCU ait lieu lors de la prochaine séance du Conseil communal ». Ce vote se déroule par scrutin secret à la demande de M. Girard.

Résultat : Bulletins délivrés : 35

Bulletins rentrés : 35

Majorité absolue : 18 12 Oui / 23 Non

La motion de M. Cavin est rejetée

M. Kupper demande à ce que les séances du Conseil Communal se déroulent hors cadre des vacances scolaires. Sa demande est prise en compte.

M. Moret remercie la Municipalité pour la Passade et rappelle la Régionale des Musiques de Lavaux à Belmont du 20 au 22 mai prochain.